

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'École secondaire Chanoine-Beaudet tenue le lundi 19 juin 2018, à 18 h 00, à la salle Claudie-Ouellet, situé au 525, avenue de l'Église à Saint-Pascal, à laquelle il y a quorum sous la présidence de Mme Marie-Hélène Lavoie.

Sont présents :

Parents : Chantal Landry, Marie-Hélène Lavoie, Marjolaine Pelletier,
Dorisse St-Pierre et Edith Samson
Communauté : Claire Morneau
Direction : Geneviève Soucy
Enseignants : Martine Lavoie, Catherine Legault et Charles Fortier
Personnel de soutien : Chantal Boulanger ou Annie Levasseur
Personnel professionnel : Josée Chouinard
Élèves :
Commissaires :
Invités : Geneviève Caron

Est absente : Isabelle Robichaud, Ariane Caron et Catherine Turcotte,

1. Mot de bienvenue, présence et vérification du quorum

Mme Marie-Hélène Lavoie, présidente ouvre la séance après avoir constaté que la majorité des membres ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

Mme Geneviève Soucy présente aux membres la nouvelle directive ministérielle relativement à la gratuité des services éducatifs, des manuels scolaires et du matériel didactique requis qui entrera en vigueur dès la prochaine rentrée scolaire. L'école ne pourra plus facturer des frais aux parents qui ne devraient pas l'être. Voir document en annexe.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution n° CÉ 2017-2018/210

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement remis aux membres;
EN CONSÉQUENCE, sur la proposition d'Édith Samson, il est résolu à l'unanimité;
D'ADOPTER l'ordre du jour proposé.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 23 avril 2018

Résolution n° CÉ 2017-2018/211

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2018 avant la tenue de la présente réunion;
EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Dorisse St-Pierre appuyée par Josée Chouinard;
DE SE DISPENSER de procéder à la lecture du procès-verbal;
D'ADOPTER, le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2018 avec la modification suivante : ajouter Mme Claire Morneau à la liste des personnes présentes à cette séance.

4. Suivi au procès-verbal

Demander à Cindy Forcier, enseignante en arts plastiques, de nous trouver un projet étudiant pour en faire une carte pour accompagner le cadeau que l'on remettra à Joanne Ancil.

5. Correspondance

5.1 CCSÉHDAA – Procès-verbal du 7 février 2018 et ordre du jour du 18 avril 2018;
Procès-verbal de la séance du 7 février 2018 ainsi que le projet d'ordre du jour de la séance du 18 avril 2018. Documents distribués avec la convocation de la présente séance. Nous sommes donc dispensés d'en faire la lecture.

5.2 CCSÉHDAA – Procès-verbal du 18 avril 2018 et ordre du jour du 13 juin 2018;
Procès-verbal de la séance du 18 avril 2018 ainsi que le projet d'ordre du jour de la séance du 13 juin 2018. Documents distribués avec la convocation de la présente séance. Nous sommes donc dispensés d'en faire la lecture.

6. Rapports de reddition de comptes

6.1 Rapport de la présidence

Madame la présidente n'a aucune activité spéciale à signaler.

6.2 Rapport de la direction d'école

6.2.1 Points pour adoption :

6.2.1.1. Budget de l'école 2018-2019; Résolution n° CÉ 2017-2018/212

ATTENDU QUE conformément à l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter le budget de l'école proposé par la direction et le soumettre à l'approbation de la Commission scolaire;

ATTENDU QUE la répartition définitive des ressources financières s'établit à partir de l'effectif scolaire réel au 30 septembre 2017 et que conséquemment, les crédits alloués à l'école seront rajustés en conséquence;

ATTENDU QUE selon l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique, les surplus de l'école à la fin de chaque exercice financier deviennent ceux de la Commission scolaire. Toutefois, ces surplus doivent être portés aux crédits de l'école pour l'exercice financier suivant lorsque la convention de gestion et de réussite éducative conclue en application de l'article 209.2 y pourvoit;

ATTENDU QUE selon l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut, au nom de la Commission scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent pour soutenir financièrement les activités de l'école;

IL EST PROPOSÉ par Charles Fortier que le conseil d'établissement adopte le budget de l'école secondaire Chanoine-Beudet au montant de 231 760 \$ établi comme suit : 175 610 \$ pour les mesures dédiées, protégées et décentralisées et 56 150 \$ pour le budget de base décentralisé. Ce budget sera soumis à la Commission scolaire pour approbation, étant entendu que ce montant sera rajusté selon l'effectif scolaire réel au 30 septembre 2018 et

les soldes budgétaires en vertu de l'article 96.24, s'il y a lieu, ou selon tout autre apport financier en référence à l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique.

6.2.1.2. Assemblée générale des parents 2018-2019;

Résolution n° CÉ 2017-2018/213

Nous discutons de l'assemblée des parents en début d'année 2018-2019. En 2^e partie de la soirée, Mme Soucy propose que le conseil d'établissement invite un conférencier qui aborderait les effets secondaires des drogues chez les adolescents (la légalisation du cannabis). Les membres discutent et proposent d'approcher M. Dr Gougoux, M. Alexandre Dalferro ou même une intervenante de la Montée pour la conférence.

CONSIDÉRANT qu'en chaque début d'année scolaire, il y a lieu de tenir une assemblée générale des parents pour la nomination de nouveaux parents au sein du conseil d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Catherine Legault; il est résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER et de retenir une date dans la semaine du 17 septembre 2018 pour la tenue de l'assemblée générale des parents.

6.2.1.3 Rapport annuel 2017-2018;

Résolution n° CÉ 2017-2018/214

Mme Geneviève Soucy nous informe des légères modifications.

CONSIDÉRANT que quelques modifications ont été apportées à la version du rapport de l'an passé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Charles Fortier et appuyé par Annie Levasseur;

DE SE DISPENSER de procéder à la lecture de ce dernier mais les membres demandent de retirer **13** à **des valeurs entrepreneuriales** et corriger **soir pour soi** à la page 4.

ET D'ADOPTER le rapport annuel 2017-2018 avec les modifications.

6.2.1.4 Bilan budgets autres;

Résolution n° CÉ 2017-2018/215

Mme Geneviève nous fait un bilan des autres budgets de l'année 2017-2018. Plus de 175 000 \$ ont été attribués à des budgets dont les principaux sont :

- 46 432 \$ pour Milieu défavorisé
- 15 501 \$ pour Études dirigées
- 11 253 \$ pour Saines habitudes de vie au secondaire
- 4 813 \$ pour Adaptation-intégration des élèves
- 9 574 \$ pour Initiatives aux établissements
- 500 \$ pour Formation réanimation cardio-respiratoire
- 32 882 \$ pour Accroche-toi au secondaire
- 2 878 \$ pour Soutien à la bibliothèque MESS et 1 467 \$ CS
- 39 043 \$ pour Réussite.

CONSIDÉRANT que l'école dispose à chaque année d'une enveloppe de budgets autres pour des mesures dédiées, protégées et décentralisées;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Catherine Legault; il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le bilan des budgets autres pour 2017-2018 de l'école.

6.2.2.1 Dérangements pédagogiques;

- ✓ Voyage Duvetnor pour élèves en adaptation scolaire (12 juin)
ACTIVITÉ ANNULÉE mais marche à Cacouna;
- ✓ Village vacances Québec pour l'adaptation scolaire et certains élèves de 2^e sec (projet entrepreneurial);
- ✓ Sortie élèves immersion St-Modeste (11 au 13 juin).

CONSIDÉRANT que chaque année, l'école permet la tenue de différentes activités en dehors des cours réguliers;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Josée Chouinard, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la tenue des dérangements pédagogiques tels que présentés.

6.2.2.2. Règles de conduite / code de vie/ agenda;

Mme Soucy présente les modifications apportées au code de vie que l'on retrouvera dans l'agenda de l'élève en 2018-2019. Document annexé. Une rencontre a eu lieu avec M. Steve Bissonnette et le comité pour travailler les manquements. Ils seront désormais appelés « Avis d'écarts de conduite ».

CONSIDÉRANT qu'il doit y avoir des règles de conduite et un code de vie dans notre école;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition d'Annie Levasseur, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les modifications apportées aux règles de conduite ainsi qu'au code de vie.

6.2.2.3 Petit matériel et frais chargés aux parents en 2018-2019 (Politique du ministre);

La liste du petit matériel et frais chargés aux parents pour la prochaine année a été préalablement remis aux membres. La nouvelle politique concernant les frais chargés aux parents a été expliquée en début de rencontre par Mme Soucy.

CONSIDÉRANT que chaque élève a besoin de petit matériel pour son apprentissage;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition d'Édith Samson, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la liste du petit matériel et les frais chargés aux parents.

6.2.2.4 Règles de passage d'un cycle à l'autre;

Les règles de passage d'un cycle à l'autre est défini par la Commission scolaire. L'élève doit avoir cumulé 56 unités sur un total de 72 et avoir réussi 2 matières principales sur 3 pour passer au cycle supérieur. En 4^e et 5^e sec., la réussite se fait par cours.

CONSIDÉRANT qu'il y a des règles de passage d'un cycle à l'autre;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Catherine Legault, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les règles de passage d'un cycle à l'autre.

6.2.3 Points pour consultation

6.2.3.1 Objectifs, principes 2018-2019 et critères de répartition;

Mme Geneviève fait la lecture et explique le document en annexe. Charles Fortier approuve cette demande.

6.2.3.2 Cahiers d'exercices 2018-2019;

Mme Geneviève Soucy présente les effets scolaires 2018-2019. De nouveaux volumes ont été expérimentés cette année suite à de nouveaux programmes. En 3^e sec, les volumes en histoire sont *Périodes* et *Mémoire*, l'enseignant a retenu *Périodes*. C'est pour cette raison que le volume pour la 4^e sec est *Périodes*, c'est une continuité. En 5^e sec, pour le cours d'économie financière, les volumes expérimentés sont *Finances en jeu* et *Profil*. Ce dernier a été retenu par l'enseignant.

Pour les années à venir, les membres du conseil d'établissement proposent un montant maximum de 100 \$ sur les factures envoyées aux parents pour les cahiers d'exercices. S'il y a des fluctuations dans le prix des cahiers, le montant sera réévalué. Chantal Landry approuve ce principe.

6.2.4 Points pour information :

6.2.4.1 Gestion fin d'année scolaire (comité de promotion – appels des tuteurs);

L'équipe-école attend en août pour se prononcer sur le classement de certains élèves pour la prochaine année. Les cours d'été peuvent influencer certains dossiers.

6.2.4.2 Cours d'été 2018;

Le dépliant est disponible sur le site de l'école. L'inscription se fera dans l'école du milieu. Pour 1^e, 2^e et 3^e sec, l'inscription se fera les 5 et 6 juillet. Pour le 4^e et 5^e sec, l'inscription se fera les 6, 9 et 10 juillet. La direction aura plus de temps cette année pour appeler les élèves en échec pour s'inscrire aux cours d'été. La Commission scolaire regroupera les trois points de services à un seul endroit, soit à Rivière-du-Loup. Les parents paient les cours d'été et le transport est assumé par la Commission scolaire.

6.2.4.3 Calendrier scolaire et rentrée 2018-2019;

Le calendrier est disponible sur le site de l'école. L'entrée se fera le 29 août pour les anciens élèves et le 30 août pour les nouveaux. Encore cette année, il y aura des rendez-vous à prendre par les parents. Le début des cours sera le 31 août.

6.2.4.4 Plan de lutte et bilan des professionnels;

Voir document en annexe. Selon le bilan, les points ont presque tous été réalisés. Plusieurs ateliers ont été donnés dans le cadre des cours d'éthique.

6.2.4.5 Photos scolaires 2018-2019;

Les photos scolaires se feront le 7 septembre 2018.

6.3 Rapport de la trésorière

Résolution n° CÉ 2017-2018/217

M^{me} Dorisse St-Pierre, trésorière, fera le bilan à la suite des demandes de remboursement des différents membres du conseil. Il y aura probablement un surplus cette année.

Le comité demande un projet de résolution pour que les surplus soient répartis en service direct aux élèves. Il est proposé que M^{me} Levasseur rembourse les frais de scolarité à quelques élèves.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Marjolaine Pelletier, il est résolu à l'unanimité :
D'APPROUVER le paiement des demandes présentées à la trésorière.

7. Les travaux du conseil

Aucun

8. Affaires nouvelles

Tous les représentants peuvent déposer un texte en annexe au procès-verbal. Si c'est le cas, il n'est pas nécessaire de détailler le contenu de leur intervention au procès-verbal.

8.1 Information des représentants du gouvernement des élèves

AUCUN

8.2 Information des représentants du personnel enseignant

Charles Fortier annonce aux membres qu'il a accepté de remplir un nouveau mandat pour l'an prochain, celui de conseiller pédagogique.

Le voyage à Washington-Philadelphie a été très bien, belle ville.

Il y a eu le Grand Défi Pierre Lavoie et Défi Vélo en mai. Les événements se sont très bien déroulés.

Les enseignants en adaptation scolaire ont rencontré les parents la semaine dernière pour boucler la boucle en cette fin d'année. De très belles rencontres.

8.3 Information du représentant du personnel professionnel

Josée travaille sur les plans d'intervention (transfert vers les cégeps et autres...). Elle fera des appels après la sortie des bulletins pour les cours d'été et autres.

La tournée primaire/secondaire s'est terminée ce matin.

8.4 Information du représentant du personnel de soutien

Belle école active selon le gouvernement étudiant de cette année. C'est positif.

8.5 Rapport aux membres parents de la représentante au comité de parents

Mme Chantal Landry nous présente le document Info-Capsule « Les règles budgétaires 2018-2019 ».

Une mention a été faite pour les projets gagnants de notre école au gala entrepreneurial.

Une refonte du site internet de la Commission scolaire et des écoles est en cours.

8.6 Information du/de la commissaire

AUCUN

8.7 Information du comité social

Les fêtes à venir sont soulignées.

Nous remercions Dorisse St-Pierre puisqu'elle quitte le conseil d'établissement.

9. Période de questions du public

Aucun public

Aucune question

10. Sujets à discuter à la prochaine réunion

Aucun

11. Levée de la séance

Résolution n° CÉ 2017-2018 / 218

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Josée Chouinard appuyée par Annie Levasseur, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la levée de l'assemblée à 21 h 05.

Marie-Hélène Lavoie, présidente

Geneviève Soucy, directrice

Geneviève Caron, secrétaire d'école